

Cahier des clauses techniques particulières

Marché de fourniture : Acquisition d'équipements de gestion et d'évacuation des effluents d'élevage

Pour l'EPLEFPA Campus Agronova

Sommaire

- Article 1. Définition des lots
- Article 2. Données techniques
- Article 3. Visite de prise de côtes et de contrôle de faisabilité
- Article 4. Garantie et service après-vente
- Article 5. Délais de livraison

Annexes

- Annexe 1. Présentation des lots

Le présent document comporte six pages.

Article 1. Définition des lots

Le présent marché est constitués de trois lots distincts. Chacun correspond à un équipement distinct ainsi qu'à sa pose ou son installation.

La candidature ne sera recevable que si le candidat propose l'ensemble du lot et des prestations associées (installation, mise en route et formation à l'utilisation du matériel).

Article 2. Données techniques

Les équipements proposés devront répondre aux normes de sécurité en vigueur (conformité aux normes françaises et aux directives européennes avec marquage et déclaration communauté européenne de conformité).

Les caractéristiques techniques des équipements attendues sont présentées en annexes par lot.

Pour chaque lot, le candidat devra joindre à son offre :

- une notice descriptive ;
- les documentations techniques et commerciales du matériel rédigées en langue française ;
- une notice descriptive des conditions requises ou des aménagements éventuellement nécessaires pour la mise en place de l'équipement et en particulier lorsque ceux-ci concerne la maçonnerie ou l'électricité ;
- un devis détaillant les éléments techniques et financiers des produits proposés et les conditions de vente,
- le cas échéant, les préconisations cotées des aménagements de maçonnerie et électriques à prévoir en amont de l'installation de l'équipement.

L'organisation d'une visite d'élevage afin de voir en fonctionnement l'équipement proposé est fortement souhaité. La visite devra être programmée avant la date de remise des offres et, dans la mesure du possible sans nécessiter plus de 1h30 minutes de route aller et retour compris.

Article 3. Visite de prise de côtes et de contrôle de faisabilité

Compte tenue de la nature des investissements prévus, une visite de prise de côtes et de contrôle de faisabilité est obligatoire.

Pour chaque lot, **une visite de prise de cote et de contrôle de faisabilité sur site est impérative pour pouvoir soumettre une offre à l'un ou l'autre des lots, notamment en raison des prises de cotes nécessaires.** Ces visites seront réalisées sur rendez-vous en présence du directeur de l'établissement, de la directrice d'exploitation ou du salarié responsable de l'atelier laitier. Les demande de prises de rendez-vous devront être réalisées auprès du directeur de l'établissement dont les coordonnées figurent à la fin du règlement de consultation.

Les données relevées par le candidat sont de sa responsabilité. Les coûts complémentaires éventuels liés à une erreur de mesure pour permettre un fonctionnement normal de l'équipement sont à la charge exclusive du candidat retenu.

Article 4. Garantie et service après-vente

L'offre devra également préciser la présence ou non et la durée de la garantie. Les conditions de mise en œuvre du service après-vente ainsi que la maintenance obligatoire et régulière devront être présentés, et les conditions financières devront être explicités.

Des références ou engagement d'intervention dans le cadre de pannes couvertes et non couvertes par la garantie devront être précisés.

Article 5. Délais de livraison

En cas d'incapacité à respecter les délais de livraison prévus par le règlement de la consultation, les délais proposés par le candidat devront être explicitement indiqués.

Fait à Précieux, le

31/07/2024

Le directeur de l'EPLEFPA Campus Agronova

Jean-Baptiste AUROY



Annexe 1. Présentation des lots

Lot 1 – Robot racleur ou aspirateur à lisier

Ce lot concerne la fourniture, l'installation et la mise en service d'un robot racleur ou aspirateur de lisier. L'adaptation des performances du robot au système de l'exploitation agricole de Précieux de l'EPLFPA Campus Agronova constituera un point essentiel dans le choix entre robot aspirateur et robot racleur.

En effet, une cinquantaine de places de logettes paillées (face à face) sont desservies par deux couloirs de circulation actuellement raclés au tracteur. Un fumier mou ou un lisier paillieux est ainsi évacué sur une fumière précédée d'une grille de récupération des jus alors évacués vers la fosse à lisier.

L'objectif conjoint à la robotisation de ce raclage est, outre la suppression d'une tâche rébarbative et peu valorisante, le passage à des logettes sur matelas et paillées à la paille broyée ou à la sciure de sorte à n'évacuer plus qu'un lisier et l'amélioration du bien-être animal.

Figure 1. Un des deux couloirs de raclage des logettes.



Le lisier raclé ou pompé doit être évacué dans le canal disposé sous les grilles devant la fumière. Les possibilités de paramétrage de la fréquence de passage et la facilité de modification de ce paramètre (période de pâturage vs période hivernale) seront des éléments pris en compte dans la note technique.

Une rénovation complète de la stabulation étant prévue à moyenne échéance, les possibilités d'adaptation du robot et de ses équipements connexes à l'évolution du bâtiment devront être explicités dans l'offre.

Les équipements connexes et services permettant l'utilisation de cet équipement dans la formation des apprenants à la maintenance des matériels agricoles et aux productions animales seront valorisés.

Lot 2 – Robot racleur de fumier

Ce lot concerne la fourniture, l'installation et la mise en service d'un robot racleur de fumier. L'adaptation des performances du robot au système de l'exploitation agricole de Précieux de l'EPLEFPA Campus Agronova constituera un point essentiel dans le choix de l'équipement retenu.

En effet, plusieurs cases, avec couloir béton donnant sur les cornadis à l'avant et sur une aire palliée à l'arrière, accueillent vaches en préparation vêlage, vaches allaitant les veaux durant leur premiers mois et génisses. Le paillage se faisant par l'avant (soufflerie) et les catégories d'animaux présentes conduisent à des amenées de fumier significatives sur le couloir béton. Ainsi, c'est un fumier mou à sec, notamment en période estivale, qui est à évacuer vers la fumière.

L'objectif de la robotisation de ce raclage est, outre la suppression d'une tâche rébarbative et peu valorisante, l'amélioration du bien-être animal.

Figure 2. Couloir béton devant l'aire paillé.



Le fumier raclé doit être repoussé sur la fumière en traversant le canal à lisier présent devant la fumière. Les possibilités de paramétrage de la fréquence de passage et la facilité de modification de ce paramètre (saison, effectifs présents) seront des éléments pris en compte dans la note technique.

Une rénovation complète de la stabulation étant prévue à moyenne échéance, les possibilités d'adaptation du robot et de ses équipements connexes à l'évolution du bâtiment devront être explicités dans l'offre.

Les équipements connexes et services permettant l'utilisation de cet équipement dans la formation des apprenants à la maintenance des matériels agricoles et aux productions animales seront valorisés.

Lot 3 – Matelas - tapis pour logettes

Ce lot concerne la fourniture, l'installation et la mise en service de matelas ou tapis dans les logettes existante afin de pouvoir limiter l'apport de de la paille broyée ou de la sciure tout en améliorant le bien-être animal et la propreté des mamelles et des animaux.

La taille restreinte des logettes et la perspective de restructuration du bâtiment invite à un investissement de transition.

Une cinquantaine de places de logettes paillées (face à face) sont desservies par deux couloirs de circulation actuellement raclés au tracteur.

L'objectif conjoint à la pose de ces tapis ou matelas est la robotisation du raclage afin d'améliorer le bien-être animal et la propreté des mamelles.

La pose des tapis ou matelas doit être prévu avec une équipe autonome de poseur et avec une participation de deux salariés de l'exploitations. Le choix entre ces deux options sera fait lors de l'attribution du marché.

Figure 3. Logettes vues du couloir d'alimentation (deux vues).





Les équipements connexes et services permettant l'utilisation de cet équipement dans la formation des apprenants à la maintenance des matériels agricoles et aux productions animales seront valorisés.